



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 6-8 juillet 2016

CONTRIBUTION DES ESPÈCES ET DES RACES D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE À LA FOURNITURE DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION.....	1-2
II. ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES.....	3-28
III. PRISE EN COMPTE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN ET DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES	29-31
IV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES POLLINISATEURS, Y COMPRIS LES ABEILLES À MIEL DOMESTIQUES	32-35
V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER .	36-37

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. Les documents de réunion sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), à sa dernière session, a reconnu l'importance de la contribution des espèces et des races d'animaux d'élevage à la fourniture de services écosystémiques et il a insisté sur la contribution particulière que les races élevées dans des systèmes de production herbagers apportent à la fourniture de services d'habitat, de soutien et de régulation en lien avec une gestion durable des pâturages et des terres. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) demande à la FAO de prendre un certain nombre de mesures de suivi et, notamment, de mener une action de sensibilisation, d'améliorer la cartographie de la répartition des races et la description des mesures phénotypiques et des fonctions biologiques, d'améliorer les méthodes d'évaluation visant à valoriser les services écosystémiques fournis par les animaux d'élevage et de fournir un appui technique aux pays¹. La Commission a approuvé la recommandation du Groupe de travail².

2. Le présent document fait le point sur les activités mises en œuvre par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission, en les rattachant à d'autres processus et constats internationaux relatifs aux services écosystémiques faisant intervenir les ressources zoogénétiques.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Les services écosystémiques dans le Cadre stratégique de la FAO

3. Les activités relatives aux services écosystémiques font partie intégrante de l'Objectif stratégique 2 de la FAO: «Intensifier et améliorer l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches»³. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, la FAO a misé sur le domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité, en tant que mécanisme de facilitation, pour encourager la coopération entre les divisions de l'Organisation sur des thèmes d'intérêt commun.

4. Le domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité s'articule autour plusieurs axes: a) évaluation et estimation de la valeur économique des services écosystémiques et de la biodiversité; b) renforcement des capacités pour une meilleure gestion des services écosystémiques et de la biodiversité; c) gouvernance et action stratégique pour la préservation, le rétablissement et la valorisation des services écosystémiques; et d) recensement et généralisation des mesures d'incitation dans les politiques et les pratiques.

5. S'agissant des ressources zoogénétiques, le domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité facilite la mise en œuvre, à l'échelle de la FAO, d'activités visant à valoriser la contribution des pasteurs et de leurs ressources zoogénétiques à la gestion intégrée des terres, afin d'assurer la continuité des services écosystémiques. Un groupe d'étude sur la gestion intégrée des terres a été créé et chargé d'élaborer un document d'orientation et d'autres outils de renforcement des capacités portant sur la gestion des paysages et sur l'estimation de la valeur économique des services écosystémiques et les mesures d'incitation à mettre en place dans ce domaine.

6. Le Secrétariat de la Commission, en collaboration avec les responsables du domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité, procède actuellement à la mise au point finale du rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Des questions concernant les services écosystémiques que fournissent les animaux d'élevage figuraient dans la troisième partie du questionnaire⁴ qui a été adressé aux pays en préparation du *Deuxième*

¹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 36.

² CGRFA-15/15/9, paragraphe 18.

³ C 2015/3, paragraphes 41 à 43.

⁴ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/SoW_Country_report_questionnaire.pdf (en anglais).

*rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁵ (le Deuxième rapport). Les réponses des pays ont été analysées aux fins de l'établissement de l'Étude de référence n° 66 sur les services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage (*Ecosystem services provided by livestock species and breeds, with special consideration to the contributions of small-scale livestock keepers and pastoralists*)⁶. Les résultats de cette analyse seront aussi pris en compte dans le rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

7. Les rapports de pays qui ont été présentés en vue de l'établissement du rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* permettront de se faire une idée plus précise de l'interaction qui existe entre les animaux d'élevage et la biodiversité associée, ainsi que des services écosystémiques de régulation et de soutien que procurent les plantes, les animaux, les microorganismes et les invertébrés dans tous les systèmes de production, y compris les systèmes de production fondés sur les herbages et les systèmes de production sans terre.

Action de sensibilisation

8. Les responsables du domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité ont mis en place un site web consacré aux services écosystémiques, y compris aux contributions que fournissent les animaux d'élevage⁷. On y trouve une définition de la notion de services écosystémiques, ainsi que des informations sur les différents types de services fournis, à savoir les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Des pages sont dédiées à l'estimation de la valeur économique des services écosystémiques, aux meilleures pratiques pour leur gestion, aux politiques visant à assurer le partage équitable des avantages en découlant, ainsi qu'aux mesures d'incitation et autres stratégies susceptibles d'encourager les agriculteurs à préserver ces services ou à les améliorer. Le site contient aussi des informations concernant les activités de la FAO dans le domaine des services écosystémiques et il est possible de télécharger les documents pertinents et d'autres ressources produites par l'Organisation.

9. L'absence d'informations faisant consensus et largement diffusées freine la reconnaissance des avantages multiples que le pastoralisme apporte à la sécurité alimentaire et à la durabilité et limite la contribution des pasteurs au dialogue sur les politiques. La FAO a lancé la Plateforme des connaissances pastorales⁸ en 2015⁹. Cette initiative, qui rassemble les pasteurs et les principaux acteurs concernés afin de créer des synergies permettant de faciliter le dialogue et de favoriser le développement de l'élevage pastoral, offre une plateforme pour le partage des connaissances. L'un des principaux objectifs de la Plateforme est de faire mieux connaître le rôle que jouent les pasteurs et les animaux d'élevage en tant que fournisseurs de services écosystémiques. Elle est financée par le Gouvernement allemand et dix partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux¹⁰. La Plateforme a organisé sept réunions régionales sur l'élevage pastoral¹¹ en 2015 et en 2016, visant à faciliter les débats thématiques, au niveau régional, sur des questions intéressant les communautés de pasteurs. La FAO a renforcé les liens entre la Plateforme et les instances politiques mondiales et régionales, y compris dans le cadre de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

⁵ <http://www.fao.org/publications/sowangr/fr/>.

⁶ <http://www.fao.org/3/a-at598e.pdf> (en anglais).

⁷ <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>.

⁸ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

⁹ <http://www.fao.org/webcast/home/en/item/3904/icode> (en anglais).

¹⁰ Coalition des lobbies européens sur le pastoralisme en Afrique de l'Est (CELEP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), Ligue pour les peuples pastoraux et le développement endogène de l'élevage (League for Pastoral Peoples and Endogenous Livestock Development – LPP), Slow Food, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Vétérinaires Sans Frontières International (VSF International), Alliance mondiale des peuples autochtones transhumants (WAMIP), Initiative mondiale pour un pastoralisme durable (WISP).

¹¹ Allemagne, Bolivie, Inde, Kenya, Mali, Mongolie et Tunisie.

10. En septembre 2014, la FAO a organisé le Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition¹², avec l'appui de la France, de l'Agence suisse pour le développement et la coopération et de l'Office fédéral suisse de l'agriculture. Cette manifestation, qui a rassemblé quelque 400 personnes venues de plus de 60 pays, a été le cadre de nombreuses interventions concernant les approches agroécologiques appliquées à la production animale¹³. En 2015, suite au Symposium international, des réunions régionales se sont tenues au Brésil¹⁴, au Sénégal¹⁵ et en Thaïlande¹⁶.

Information, méthodes et évaluations

11. S'agissant d'améliorer la cartographie de la répartition des races d'animaux d'élevage et la description des mesures phénotypiques et des fonctions biologiques, en particulier dans les systèmes de production herbagers, afin de mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs, la FAO s'emploie à regrouper les informations pertinentes concernant les systèmes pastoraux, en utilisant les méthodes, les outils et les données disponibles auprès de nombreuses unités de l'Organisation et des organismes partenaires concernés et elle en assure la diffusion par le truchement de la Plateforme des connaissances pastorales¹⁷. En particulier, la FAO rassemble et génère des informations sur la répartition géographique des systèmes et des peuples pastoraux, sur les schémas de mobilité des troupeaux et sur la répartition des races, les rations alimentaires et la productivité de l'élevage. Des consultations avec les pays permettront de valider les données recueillies.

12. Du fait de la complexité intrinsèque de la biodiversité, les évaluations environnementales du secteur de l'élevage ont accordé à celle-ci moins d'attention qu'à d'autres critères, tels que les émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, l'élevage a une incidence considérable (positive et négative) sur les espèces sauvages et leurs habitats. Un certain nombre d'activités visant à évaluer l'impact de la production animale sur la biodiversité ont été menées dans le cadre du partenariat multipartite LEAP pour l'évaluation et la performance environnementale de l'élevage¹⁸, qui regroupe des gouvernements, des acteurs du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile.

13. Le Partenariat LEAP a permis d'examiner les indicateurs et les méthodes qui permettent d'évaluer la biodiversité dans le cadre de la production animale¹⁹. Un groupe d'experts internationaux a notamment été chargé d'élaborer des principes pour l'évaluation des incidences de l'élevage sur la biodiversité²⁰. Parmi les principes clés retenus on peut indiquer en particulier la reconnaissance de la nature complexe et diversifiée de la biodiversité et, partant, la nécessité d'énoncer clairement l'objectif de l'évaluation effectuée et de préciser la portée des principaux enjeux relatifs à la diversité biologique. Les évaluations doivent tenir compte des incidences positives et négatives des systèmes d'élevage et de leurs effets en dehors de l'exploitation, notamment ceux qui découlent de la culture de plantes fourragères importées. Les avancées méthodologiques futures doivent permettre de réaliser des évaluations plus complètes, propres à mettre en lumière les avantages et les inconvénients des différentes dimensions de la durabilité agroenvironnementale, et d'éviter des décisions susceptibles de donner lieu à un déplacement inéquitable du fardeau au détriment d'un secteur donné de la filière de l'élevage.

14. La FAO mise depuis longtemps sur les écoles pratiques d'agriculture pour renforcer les capacités. Pendant l'exercice biennal en cours, ce mécanisme sera étendu aux pasteurs, auxquels une formation sera dispensée, et des directives spécifiques seront élaborées.

¹² <http://www.fao.org/about/meetings/afns/fr/>.

¹³ <http://www.fao.org/3/a-i4327e.pdf> (en anglais).

¹⁴ <http://www.fao.org/americas/eventos/ver/en/c/287503> (en anglais).

¹⁵ <http://www.fao.org/africa/events/detail-events/fr/c/336218/>.

¹⁶ <http://www.fao.org/asiapacific/events/detail-events/en/c/1262> (en anglais).

¹⁷ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

¹⁸ <http://www.fao.org/partnerships/leap/fr/>.

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-av151e.pdf> (en anglais).

²⁰ <http://www.fao.org/3/a-i5050f.pdf>.

15. Les communautés de pasteurs sont fortement exposées aux conditions environnementales et, de ce fait, elles sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique. La FAO a mis au point un outil, le Schéma holistique pour l'autoévaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP)²¹, visant à aider ces communautés à évaluer et à surveiller leur capacité d'adaptation au changement climatique. L'outil SHARP mise sur une approche participative pour mieux comprendre les situations auxquelles sont confrontés les petits exploitants agricoles et les pasteurs en matière de résilience climatique, leurs préoccupations et leurs intérêts spécifiques. Il a été élaboré dans le cadre de projets d'adaptation au changement climatique financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en partenariat avec un certain nombre d'universités, d'agriculteurs, de pasteurs, de gouvernements et d'ONG. Après avoir été mis à l'essai sur le terrain dans huit pays d'Afrique subsaharienne, il est maintenant mis en œuvre en Angola, au Burkina Faso, au Mali, au Mozambique, au Niger, en Ouganda et au Soudan du Sud et sera étendu à d'autres pays à l'avenir.

16. La FAO travaille à la question de l'évaluation, de la gestion et de la régénération des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides. Elle a organisé à Rome en janvier 2015, en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Institut des ressources mondiales (WRI) et avec l'appui financier de l'Union européenne et du FEM, la première semaine du suivi des zones arides dont le thème était: «Suivi et évaluation des zones arides: Forêts, parcours, arbres et systèmes sylvopastoraux»²². Cette manifestation a réuni plus de 80 personnes venues de divers pays et représentant un certain nombre d'organismes internationaux. Elle a permis d'évaluer la nécessité d'un suivi des zones arides, d'analyser la situation dans ce domaine et d'étudier des outils et de nouvelles techniques permettant un suivi plus complet (y compris des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux). Les participants ont souscrit à la Promesse de Rome sur le suivi et l'évaluation des zones arides en vue de leur gestion durable et de leur régénération²³ par laquelle ils se sont engagés: a) à constituer un réseau de collaboration ou une communauté de pratique ouverts pour promouvoir le suivi et l'évaluation des zones arides, y compris une meilleure connaissance de leurs utilisateurs; b) à faire comprendre la valeur et l'importance d'un suivi des zones arides aux parties prenantes pertinentes, notamment aux décideurs politiques et aux partenaires fournisseurs de ressources; et c) à élaborer une feuille de route dynamique pour lancer des activités de collaboration²⁴. Une nouvelle semaine est en cours d'organisation (avril 2016) afin de donner suite à la mise en œuvre de la feuille de route de la Promesse de Rome.

17. Le FEM a récemment approuvé le projet mondial sur l'évaluation participative de la dégradation des terres et la gestion durable des herbages et des zones de pâturage, dont la FAO sera l'organisme d'exécution. Depuis 2014, l'Organisation travaille en collaboration avec les communautés locales et d'autres partenaires dans le cadre du projet Action contre la désertification, à l'appui de l'Initiative de la Grande muraille verte visant à promouvoir la restauration des forêts dégradées et des systèmes agrosylvopastoraux dans six pays arides du Sahel, à l'aide de semences forestières et fourragères autochtones appropriées et de qualité²⁵. Ces activités seront déployées à plus grande échelle en 2016 et en 2017. Une estimation de la valeur économique de la contribution des zones restaurées à la fourniture d'aliments pour animaux d'élevage est prévue en 2017.

Valorisation des services écosystémiques

18. La FAO continue de participer à l'initiative *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (TEEB)²⁶ relative à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. Un certain nombre de fonctionnaires de l'Organisation ont contribué à l'élaboration du rapport intérimaire TEEB sur l'agriculture et l'alimentation²⁷, qui s'inspire largement des publications de la FAO et utilise une

²¹ <http://www.fao.org/in-action/sharp/fr/>.

²² <http://www.fao.org/partnerships/great-green-wall/news-and-events/news-detail/en/c/274395> (en anglais).

²³ <http://www.fao.org/forestry/42520-024e29e79642ddafda6941bf053ae9a35.pdf>. (en anglais).

²⁴ <http://www.fao.org/forestry/aridzone/88626/fr/>.

²⁵ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

²⁶ <http://www.teebweb.org> (en anglais).

²⁷ <http://www.teebweb.org/publication/teebagfood-interim-report> (en anglais).

méthode d'analyse mise au point par l'Organisation²⁸. Le rapport contient une étude de cas illustrant une première modélisation partielle des services écosystémiques dans les systèmes pastoraux, fondée sur l'écosystème des steppes Masai. Une autre étude de cas porte sur les services écosystémiques généraux que fournissent les systèmes de production animale (volaille, bovins, lait) au niveau mondial.

19. Dans le cadre du domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité, la FAO s'emploie à rassembler et à améliorer les méthodes permettant d'évaluer les services écosystémiques fournis par l'agriculture durable et d'en estimer la valeur économique, comme base pour assurer la sécurité alimentaire et des moyens d'existence résilients en milieu rural. À ce titre, le programme relatif aux mesures d'incitation applicables aux services écosystémiques issus de l'agriculture vise à cartographier les divers investissements dans les programmes de conservation et d'intensification afin de montrer comment les conjuguer de manière à offrir une solution plus intégrée aux éleveurs, à savoir: a) en rattachant les investissements publics visant à intensifier la production animale à d'autres investissements dans la remise en état des sols et l'agroforesterie; b) en intégrant les exigences en matière de conservation de l'agrobiodiversité dans les systèmes de certification de produits existants; et c) en imposant la conservation des forêts comme condition d'accès aux lignes de crédit rural octroyées pour des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des systèmes d'élevage. Le programme soutient l'adoption d'une approche coordonnée de la planification des mesures agricoles et environnementales et des investissements dans ce domaine, qui tienne compte de l'ensemble des utilisateurs, publics et privés, des services écosystémiques dans le paysage. Plusieurs études de cas portent sur l'élevage extensif en Colombie.

Appui technique fourni aux pays

20. La FAO a été invitée à aider les pays à prendre des mesures appropriées pour reconnaître et soutenir les races d'animaux d'élevage et les éleveurs qui apportent une contribution essentielle aux services écosystémiques de soutien et de régulation et à la sécurité alimentaire.

21. Une étude documentaire réalisée dans le cadre du domaine d'activité prioritaire relatif aux services écosystémiques et à la biodiversité a porté sur le rôle des différentes utilisations des terres, y compris les parcours, pour améliorer les bilans hydriques dans le bassin du fleuve Zarqa en Jordanie. Un atelier a été organisé à Amman, en collaboration avec les parties prenantes nationales, afin de présenter les résultats de cette étude, d'en discuter et de les valider. Un certain nombre de recommandations ont été formulées concernant les priorités en matière de restauration et de gestion des terres et les activités qui permettraient d'assurer un meilleur approvisionnement en eau.

22. La FAO a travaillé en collaboration avec l'Académie chinoise des sciences agronomiques, le Centre mondial d'agroforesterie et un institut de recherche chinois, le Northwest Institute of Plateau Biology, afin d'étudier les options qui peuvent être envisagées pour améliorer la fourniture de services écosystémiques grâce à une meilleure gestion des pâturages, le rôle que peuvent jouer certaines races d'animaux d'élevage à cet égard et la capacité de favoriser ainsi une approche intégrée dans les domaines suivants: renforcement des moyens d'existence, conservation et restauration de la biodiversité sauvage et des différents types de végétation semi-naturelle, mesures relatives au changement climatique, services liés à l'eau et utilisation durable des ressources zoogénétiques. La restauration des prairies dégradées grâce à des pratiques de pâturage viables et à une production fourragère plus durable peut permettre d'améliorer sensiblement les services écosystémiques que fournissent ces herbages et, notamment, d'accroître la productivité de l'élevage et le piégeage du carbone. La FAO a aidé les organismes partenaires chinois à élaborer une nouvelle méthode sous label Verified Carbon Standard²⁹ permettant de quantifier les réductions d'émissions obtenues par des moyens divers, notamment en améliorant l'alternance des troupeaux sur les pâturages, en limitant le pacage sur les pâturages dégradés et en restaurant les prairies fortement dégradées, et de concourir ainsi à la mise en place de mesures d'incitation. La méthode mise au point est maintenant appliquée

²⁸ <http://www.fao.org/glearn/fr/>.

²⁹ Verified Carbon standards 2014-VM0026, <http://www.v-c-s.org/methodologies/methodology-sustainable-grassland-management-sgm> (en anglais).

dans le cadre du Projet de promotion des pâturages durables dans la région des trois fleuves³⁰, dans le nord de la Chine.

23. D'après un sondage informel auprès des coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques, plusieurs pays ont engagé des activités et élaboré des politiques tenant compte des intérêts communs de l'élevage, des espèces sauvages et des écosystèmes naturels. Ainsi, par exemple, au Mozambique, ces secteurs relèvent d'un même ministère et font l'objet d'une coopération régulière. Aux Pays-Bas, la fondation néerlandaise pour la survie des races d'élevage rares (Dutch Rare Breed Survival Trust), en collaboration avec divers organismes s'occupant de la gestion du milieu naturel et du paysage et avec les administrations publiques régionales, a pris des initiatives concrètes à l'appui des éleveurs de moutons des Landes de bruyère, animaux dont le pacage contribue au maintien d'un écosystème naturel particulier. Le Gouvernement mexicain a mis en place un certain nombre de programmes de soutien aux systèmes de production sylvopastoraux et autres, qui tiennent compte de l'élevage et de l'écosystème naturel aux fins de l'adaptation au changement climatique.

24. La FAO continue d'accueillir l'Initiative pour la conservation des systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM)³¹. Les SIPAM sont «des paysages et des systèmes d'exploitation des terres remarquables et riches en diversité biologique d'importance mondiale qui dérivent de l'adaptation d'une communauté, à la fois à son environnement et à ses besoins et ses aspirations au développement durable». L'évolution concomitante de ces systèmes avec l'environnement dans lequel ils s'inscrivent fait valoir les services écosystémiques que fournissent leurs différentes composantes.

25. L'Initiative SIPAM est un partenariat réunissant un certain nombre de fournisseurs internationaux de ressources³², de gouvernements et de groupes d'acteurs locaux. Elle agit aux niveaux mondial, national et local à l'appui de la conservation des systèmes agricoles ingénieux dont elle favorise l'adaptation à l'évolution des facteurs économiques, sociaux et naturels. Parmi les activités mises en œuvre, il faut signaler la promotion de la reconnaissance internationale de la notion de systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial, l'intégration de ce concept dans les processus nationaux de planification et d'élaboration de politiques et l'exécution au niveau local de projets pilotes visant notamment à renforcer les capacités en matière de conservation et de gestion adaptative.

26. Actuellement, les interventions menées dans le cadre de l'Initiative SIPAM intéressent 19 pays³³. Les ressources zoogénétiques visées sont notamment les suivantes: les petits zébus d'Afrique, les ovins Red Masai et les races locales de chèvres et d'ânes présentes sur les sites du patrimoine pastoral masai, au Kenya et en Tanzanie; les camélidés andins au Pérou et les races locales de chevaux au Chili; les races locales de bovins, de porcs, de volaille et de canards élevées dans le cadre du système de culture *chinampa* et du système *milpa*, au Mexique; les races locales de camélidés, de bovins, de caprins et d'ovins élevées par les pasteurs Raika et les pasteurs-sylviculteurs Korangadu, en Inde; les ovins et les bovins élevés dans les systèmes pastoraux itinérants en Roumanie; et les races bovines autochtones des prairies du mont Aso, au Japon.

Accès aux ressources associées aux services écosystémiques

27. Une gouvernance responsable des régimes fonciers aidera les pays à assurer la sécurité alimentaire au niveau national, tout en contribuant à la viabilité des moyens d'existence et à la protection de l'environnement dans le contexte d'un développement économique et social durable. La FAO a apporté son concours au renforcement des capacités de mise en application des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*³⁴ en Mongolie.

³⁰ <http://www.fao.org/in-action/sustainable-grassland-management-offers-a-better-future-for-qinghai-herders/fr/>.

³¹ <http://www.fao.org/giahs/giahs-home/fr/>.

³² Fonds pour l'environnement mondial, Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Université des Nations Unies.

³³ Algérie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chili, Chine, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique), Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Tanzanie, Tunisie et Turquie.

³⁴ <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>.

28. En collaboration avec l'UICN et dans le cadre des Directives volontaires, la FAO a également élaboré des directives spécifiques proposant des solutions pour améliorer la gouvernance des terres pastorales et les régimes fonciers applicables à ces espaces, tout en tenant compte des arrangements coutumiers.

III. PRISE EN COMPTE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN ET DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

29. Depuis la quinzième session ordinaire de la Commission, la FAO a engagé des consultations avec les parties prenantes concernant l'examen et l'éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial). On trouvera des informations sur ce processus dans le document d'examen du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, dans lequel sont présentées différentes possibilités de mise à jour du Plan d'action³⁵.

30. Dans leurs réponses au questionnaire établi en préparation du Deuxième rapport, quatre des 98 pays répondants ont souligné que la question des services écosystémiques n'était pas traitée actuellement dans le Plan d'action mondial³⁶ et qu'elle devait donc l'être à l'avenir³⁷. Par ailleurs, dans 18 des 129 résumés de rapports de pays présentés en vue de l'établissement du Deuxième rapport, les services écosystémiques ont été indiqués comme constituant une priorité nationale. D'une étude menée en préparation de la présente session du Groupe de travail il ressort que les pays attachent davantage d'importance à ces services. Trente-six des 69 réponses parvenues portaient sur la question de la contribution des espèces et des races d'élevage à la fourniture de services écosystémiques.

31. Les trois sources d'information ci-dessus, qui ont permis de recueillir les réponses des pays et des parties prenantes, ont fait apparaître l'existence de six exigences spécifiques en matière de services écosystémiques et de ressources zoogénétiques, à savoir: mieux faire connaître les contributions que la diversité génétique des animaux d'élevage apporte aux services écosystémiques; mieux comprendre les caractéristiques adaptatives des races d'élevage au regard des services écosystémiques; renforcer le rôle que jouent les ressources zoogénétiques dans la lutte contre la dégradation des terres et aux fins de l'atténuation des effets du changement climatique; promouvoir les liens entre les races d'élevage adaptées et la conservation de la nature; promouvoir une approche de la gestion des ressources zoogénétiques fondée sur le paysage; et tenir compte du rôle des abeilles en tant que ressources zoogénétiques.

IV. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FOURNIS PAR LES POLLINISATEURS, Y COMPRIS LES ABEILLES À MIEL DOMESTIQUES

32. Les abeilles domestiques fournissent non seulement des services d'approvisionnement (miel, cire d'abeille) en tant que ressources zoogénétiques, mais aussi des services de régulation importants en tant qu'insectes pollinisateurs³⁸. Une évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire a été lancée récemment par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), avec le concours de la FAO et de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (IPI). Suite à cette évaluation, l'IPBES a approuvé le *Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire*³⁹.

³⁵ CGRFA-AnGR-9/16/2.2.

³⁶ <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.htm>.

³⁷ «Étant donné que les pays souhaiteront peut-être, à un certain moment, mettre à jour le Plan d'action mondial, veuillez dresser la liste de tous les aspects afférents à la gestion des ressources zoogénétiques qui ne figurent pas dans la version actuelle mais qu'il serait important de traiter à l'avenir (dans un délai d'une dizaine d'années à peu près). Veuillez aussi expliquer en quoi ces questions sont importantes et les mesures qu'il convient de prendre à leur égard.»

³⁸ <http://www.fao.org/3/a-at598e.pdf>, pages 59 et 60 (en anglais).

³⁹ Décision IPBES/4/1, section IV.

Une synthèse des principaux constats de l'évaluation effectuée a été présentée, conjointement au Résumé à l'intention des décideurs, à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à sa vingtième réunion⁴⁰.

33. Les pollinisateurs, sauvages et domestiques, jouent un rôle important à l'échelle mondiale dans la pollinisation des cultures, dont le rendement et/ou la qualité dépendent de l'abondance et de la diversité de ces espèces. La plupart des pollinisateurs sont des insectes sauvages, dont on recense plus de 20 000 espèces appartenant à différents taxons. Leur nombre et leur abondance ont diminué aux niveaux local et régional en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord. L'élevage de certaines espèces d'abeilles est largement répandu et le nombre de ruches d'abeilles à miel occidentales domestiques a augmenté à l'échelle mondiale au cours de ces 50 dernières années, bien que des diminutions aient été enregistrées durant la même période dans certains pays d'Europe et en Amérique du Nord. L'abeille à miel occidentale est le pollinisateur domestique le plus répandu. Dans le monde, on recense environ 81 millions de ruches, qui produisent un volume de miel estimé à 1,6 million de tonnes par an. L'apiculture constitue une importante source de revenus pour de nombreuses populations rurales.

34. Dans les réponses fournies en vue de l'élaboration du Deuxième rapport, six pays ont mentionné les abeilles. La Pologne verse déjà des informations sur les abeilles dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)⁴¹. S'agissant du Réseau sur la diversité des animaux domestiques⁴², une étude informelle réalisée en avril 2016 a montré que plus d'une trentaine de pays avaient mis en place des programmes de conservation visant les ressources génétiques des abeilles. Le programme sur les ressources zoogénétiques⁴³ du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine tient compte des abeilles⁴⁴.

35. L'Organe subsidiaire a recommandé qu'à sa treizième réunion, la Conférence des Parties accueille avec satisfaction les outils et les orientations élaborés par la FAO et ses partenaires dans le cadre de l'IPI. Il a aussi recommandé que la Conférence des Parties invite le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'IPBES et la FAO, à:

- établir un rapport régional pour l'Afrique portant sur les pollinisateurs et la pollinisation et en mettre à disposition les résultats en vue de leur examen par les pairs avant la treizième réunion de la Conférence des Parties et, dans la limite des ressources disponibles, examiner la mise en œuvre de l'IPI et élaborer un projet de plan d'action actualisé et simplifié, y compris pour le renforcement des capacités, en tenant compte de l'évaluation réalisée par l'IPBES et des connaissances les plus récentes, afin que l'Organe subsidiaire l'examine lors d'une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties;
- promouvoir les initiatives visant à combler les lacunes en matière de données et à renforcer les capacités de suivi de l'état des pollinisateurs et de la pollinisation et des tendances dans ce domaine dans les pays en développement, en particulier en Afrique; et
- recenser et formuler des propositions concernant le renforcement des capacités relatives aux pollinisateurs et à la pollinisation et la réalisation de nouvelles évaluations régionales, en particulier pour l'Afrique, qui seront intégrées dans le plan d'action actualisé et simplifié de l'IPI⁴⁵. La Conférence des Parties examinera les recommandations adressées par l'Organe subsidiaire, à sa treizième réunion, qui se tiendra en décembre 2016.

⁴⁰ UNEP/CBD/SBSTTA/20/9.

⁴¹ <http://dad.fao.org> (en anglais).

⁴² <https://dgroups.org/fao/dad-net> (en anglais).

⁴³ <http://www.au-ibar.org/angr> (en anglais).

⁴⁴ <http://www.au-ibar.org/bee-about/bee-project-summary> (en anglais).

⁴⁵ UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XX/9.

V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

36. Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès accomplis par la FAO dans le cadre de ses activités relatives aux services écosystémiques que fournissent les espèces et les races d'animaux d'élevage, ainsi qu'aux contributions des éleveurs, avec une attention particulière aux pasteurs et à d'autres petits éleveurs.

37. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:

- demande à la FAO et aux pays de continuer:
 - de faire mieux connaître l'importance du rôle que jouent les éleveurs et les espèces et les races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques;
 - d'améliorer la cartographie de la répartition des races et la description des mesures phénotypiques et des fonctions biologiques, en particulier dans les systèmes de production herbagers, afin de pouvoir mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs;
 - de renforcer le lien entre la conservation des races et la protection de la nature, ainsi que la collaboration entre l'agriculture et l'élevage d'une part et l'environnement, la faune et la flore sauvages et les forêts, d'autre part, tout en garantissant la pleine participation de tous les éleveurs, et plus particulièrement des pasteurs et d'autres petits éleveurs; et
 - de mettre au point des systèmes d'incitation axés sur les résultats et visant à faire en sorte que les éleveurs, et plus particulièrement les pasteurs et d'autres petits éleveurs, puissent continuer de fournir des services écosystémiques, et cela en améliorant: a) les méthodes d'évaluation de la valeur économique des services écosystémiques fournis par les animaux d'élevage et b) la coordination entre les institutions afin de resserrer les liens entre les investissements publics visant à améliorer la productivité et à promouvoir des activités à valeur ajoutée et les programmes et les initiatives privées de soutien à la protection des services écosystémiques;
- demande à la FAO d'étudier les possibilités de verser dans le système DAD-IS des informations sur les ressources génétiques des abeilles à miel; et
- prenne note du *Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire*, étudie les incidences de l'évaluation effectuée par l'IPBES sur les activités de la FAO et donne des indications à la Conférence, le cas échéant, concernant les prochaines étapes.